

# LES FONDS EUROPÉENS EN MARTINIQUE 2014-2020

Pour faire face à la crise et aux grands défis de l'Union européenne, ses Etats membres ont adopté en 2010 la **Stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive**. Toutes les politiques européennes doivent participer à cette stratégie, en contribuant à atteindre les objectifs qu'elle fixe en matière de recherche et développement, d'emploi, d'éducation, de lutte contre la pauvreté et d'énergie/climat.

Pour ce faire, les politiques européennes sont dotées d'un budget défini pour les 28 Etats membres pour sept ans. Pour la période 2014-2020, il s'élève à 960 milliards d'€. Dans ce cadre, l'Union européenne confie aux Etats membres la gestion d'une partie de ces crédits. Pour la France, ce sont près de 28 milliards d'€ pour la période 2014-2020, dont :

- 15,5 milliards d'€ au titre de la **politique européenne de cohésion économique, sociale et territoriale** (fonds européen de développement régional (FEDER) et fonds social européen (FSE)), dont 14,4 milliards d'€ au titre des programmes français et 1,1 milliard d'€ au titre de la coopération territoriale européenne (CTE),
- 11,4 milliards d'€ au titre de la **politique européenne de développement rural** (fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)),
- 588 millions d'€ au titre de la **politique européenne de la pêche et des affaires maritimes** (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)).

Par ailleurs, 310 millions d'€ sont alloués à la France en 2014 et 2015 au titre de l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ).

Ces crédits sont mis en œuvre dans le cadre de programmes européens qui peuvent être soit nationaux, soit régionaux. Chaque programme définit la stratégie d'utilisation de ses crédits, en cohérence avec les priorités identifiées, au niveau national, dans l'Accord de partenariat.

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 confie aux conseils régionaux la gestion d'une partie des fonds européens. A partir de 2014, les conseils régionaux deviennent ainsi les autorités de gestion du FEDER, du FEADER et d'une partie du FSE. Les conseils régionaux littoraux qui en font la demande mettront en œuvre une partie des mesures du FEAMP, en cohérence avec le champ de compétence des collectivités régionales.

Cette fiche est élaborée sur la base des éléments disponibles dans les projets de programmes non approuvés par la Commission européenne. Elle sera actualisée régulièrement après l'adoption des programmes.

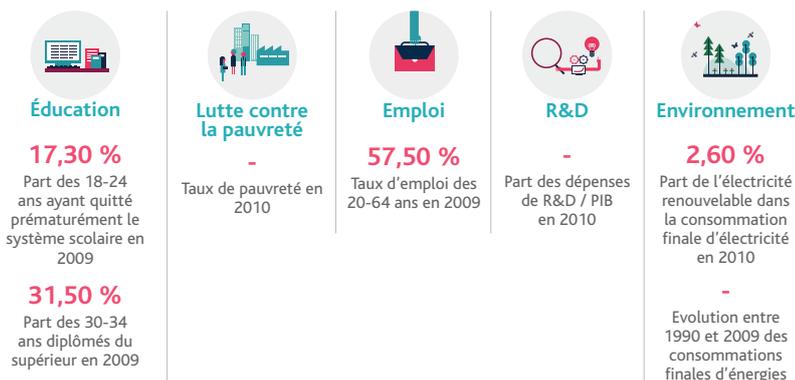


## ENJEUX

Distante de 6.858 km de la métropole, la Martinique est aussi l'un des plus petits départements français. Malgré des points forts – économie dynamique et diversifiée, positionnement géostratégique, infrastructures de qualité, patrimoine naturel et culturel riche, population de mieux en mieux formée - l'éloignement du marché intérieur européen, l'insularité, la faible superficie et les spécificités climatiques sont autant de contraintes au développement de la région. Les enjeux auxquels elle doit répondre sont les suivants :

- développer des filières d'excellence innovantes, à forte valeur ajoutée et à avantage concurrentiel,
- consolider, diversifier, intégrer et organiser la production locale,
- optimiser les compétences martiniquaises par une meilleure coordination entre la formation et l'emploi,
- répondre de façon adaptée à l'urgence environnementale : énergie, eau, déchets, biodiversité, transports, etc.,
- assurer un développement harmonisé et solidaire du territoire en agissant de manière ciblée dans certaines zones urbaines où subsistent des poches de précarité et de pauvreté,
- renforcer les capacités administratives en lien avec la mise en place de la Collectivité Territoriale de Martinique en 2015.

## STRATÉGIE EUROPE 2020



## PROGRAMMES ET MONTANTS

Les montants ci-dessous concernent le territoire de la région Martinique.



Programme	Montant UE du programme
Programme opérationnel Martinique Conseil régional FEDER-FSE-IEJ 2014-2020*	520 941 695 €
Programme opérationnel Martinique Etat FSE 2014-2020*	124 700 000 €
Programme opérationnel national IEJ (volet régional Martinique)**	7 756 228 €
Programme de développement rural Martinique FEADER*	130 200 000 €
Programme opérationnel national FEAMP (volet régional Martinique)	En cours
<b>Total</b>	<b>783 129 923 €</b>

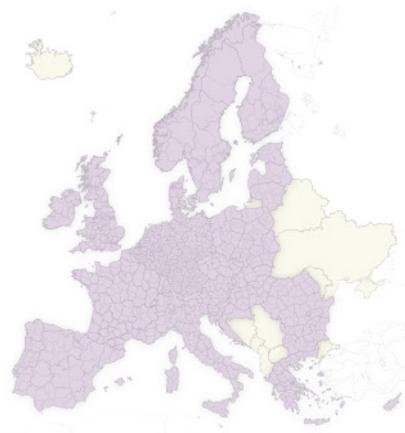
### Coopération territoriale européenne\*\*\*

Les montants ci-dessous concernent des territoires dépassant les frontières de la région Martinique.

Caraïbes  
volet transfrontalier      volet transnational  
**41 129 656 €**                      **23 163 249 €**



Interreg Europe  
(interrégional)  
**359 326 320 €**



\*Source : Accord de partenariat ; \*\*Source : DGEFP ; \*\*\*Source : Décision d'exécution n°2014/366/UE fixant les montants FEDER des programmes CTE.

## QUELS PROJETS THÉMATIQUES ?



### Programme opérationnel Martinique conseil régional FEDER-FSE 2014-2020

La Commission européenne impose aux programmes de concentrer un montant conséquent de leur enveloppe sur un nombre limité de thématiques en fonction des fonds, c'est ce qu'on appelle la concentration thématique<sup>1</sup>.

Afin de mettre en œuvre une stratégie de croissance intelligente, durable et inclusive sur le territoire martiniquais, le programme agit sur plusieurs leviers.

Afin d'augmenter la compétitivité martiniquaise, il entend soutenir :

- les **projets de recherche innovants**,
- la **création d'entreprises innovantes**,
- l'**installation de la fibre optique** et la **couverture Internet des zones de fragilité haut débit**,
- la **réduction des coûts d'accès à Internet** et l'**amélioration de la qualité du service**.

Dans une optique de gestion durable des ressources, le programme vise à financer :

- une **meilleure gestion de la ressource en eau** : amélioration du rendement des installations de distribution d'eau potable et développement de ressources alternatives en eaux ; amélioration de la qualité des eaux de baignades, développement d'infrastructures d'assainissement,
- la **diminution de la production de déchets à la source** et l'**optimisation des systèmes de gestion des déchets**.

Par ailleurs, le programme poursuivra les efforts en matière de gestion des risques naturels en finançant la protection des bâtiments publics (Plan Séisme Antilles), l'amélioration de la couverture du risque sismique et le renforcement de la sensibilisation des populations sur l'ensemble des risques.

Afin de stimuler l'emploi régional, le programme agira en particulier dans les domaines suivants :

- l'**éducation et l'emploi des jeunes**. Il s'agit d'une part de financer l'augmentation de la capacité régionale d'accueil et de formation, et d'autre part de soutenir les actions permettant d'améliorer le taux d'insertion professionnelle des jeunes (insertion des jeunes sans emploi dans un parcours professionnel, une formation, un apprentissage ou un stage) et la diversification des filières de formation professionnelle en lien avec les besoins de l'économie régionale,
- la **lutte contre le chômage**, à travers l'augmentation du nombre

de création d'entreprises pérennes, le développement de la qualification et de l'expertise des entrepreneurs, l'amélioration de la qualification et l'adaptation du système éducatif au marché du travail.



### Programme opérationnel Martinique Etat FSE 2014-2020

Le programme interviendra dans les domaines suivants :

- l'**éducation et l'emploi des jeunes** : augmentation du nombre de jeunes accompagnés via un accompagnement personnalisé : actions expérimentales de repérage des jeunes NEET inactifs, personnalisation et renforcement de l'accompagnement des jeunes, dispositifs de deuxième chance, pré-qualification ou de qualification, aides favorisant la mobilité géographique,
- la **lutte contre le décrochage scolaire** : diminution du nombre de décrocheurs et de jeunes en échec scolaire, prévention de l'échec scolaire et accompagnement des jeunes décrocheurs vers la re-scolarisation,
- la **lutte contre le chômage** : augmentation du nombre de bénéficiaires d'un accompagnement personnalisé, amélioration de la prise en compte par les acteurs de l'emploi des enjeux de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, augmentation du nombre de personnes accompagnées dans le cadre du parcours d'insertion, augmentation de l'employabilité des personnes très éloignées de l'emploi.



### Programme de développement rural Martinique FEADER

Les objectifs stratégiques soutenus par le FEADER sont de :

- poursuivre le soutien aux filières agro-alimentaires porteuses et encourager un positionnement nouveau sur les marchés,
- maintenir et consolider le potentiel de production sylvicole existant,
- maintenir le potentiel de production agricole existant,
- favoriser un modèle de développement performant permettant la gestion durable des ressources,
- encourager, soutenir les démarches collectives et l'intégration des exploitations dans les structures collectives,
- améliorer les revenus des exploitants agricoles,
- améliorer l'effet levier des outils de financement,
- favoriser le développement économique et renforcer l'inclusion sociale dans les zones rurales.

Les mesures suivantes sont ouvertes dans le programme de développement rural Martinique FEADER :

Mesure 1	Transfert de connaissances et actions d'information
Mesure 2	Services de conseil, d'aide à la gestion agricole et de remplacement sur l'exploitation
Mesure 3	Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires
Mesure 4	Investissements physiques en faveur des exploitations agricoles, des IAA et des infrastructures dans le secteur agricole et forestier
Mesure 5	Reconstitution du potentiel de production agricole endommagé par des catastrophes naturelles et mesures de prévention
Mesure 6	Aides à l'installation et au développement des exploitations agricoles et des entreprises
Mesure 7	Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales
Mesure 8	Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts
Mesure 10	Mesures agroenvironnementales et climatiques
Mesure 11	Agriculture biologique
Mesure 13	Paiement en faveur des zones soumises à contraintes naturelles ou à autres contraintes spécifiques (ICHN)
Mesure 16	Coopération
Mesure 19	Soutien au développement local LEADER



### Programme opérationnel national IEJ (volet régional Martinique)

Les interventions dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes visent tout public jeune de 16 à 25 ans sans emploi, ne suivant ni formation ni enseignement. Ce public est appelé les « **Jeunes ni en éducation, ni en emploi ni en formation** » (NEET).

Le programme opérationnel IEJ finance les actions en faveur des jeunes de moins de 26 ans qui ne sont **ni en éducation, ni en emploi ni en formation (NEET)**. Ces actions concernent autant les jeunes chômeurs indemnisés, qui peuvent être diplômés, que les jeunes « décrocheurs » qui ne fréquentent pas le service public de l'emploi.

Dans la région Martinique, seront mis en œuvre dans le cadre d'IEJ :

- des **actions de repérage des jeunes NEET** comme les plateformes de suivi des décrocheurs ou la journée défense et citoyenneté,
- l'**accompagnement suivi et personnalisé**, notamment l'appui à la recherche d'une solution d'emploi, de stage ou de formation,
- des **dispositifs facilitant l'insertion professionnelle** tels que la mise en situation professionnelle et les formations qualifiantes.



### Programme opérationnel national FEAMP (volet régional Martinique)

Concernant le FEAMP, les **Régions littorales** qui en font la demande seront organismes intermédiaires pour les mesures régionales du FEAMP qu'elles ont décidé de mettre en œuvre sur leur territoire (exemple : aide à l'installation de jeunes pêcheurs, soutien aux investissements productifs en aquaculture), financées par leur enveloppe FEAMP régionales. En outre, les porteurs de projet de toutes les régions (littorales et non littorales) bénéficient d'un soutien du FEAMP dans le cadre des mesures nationales gérées par l'Etat (exemple : aides à l'innovation dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, aides aux organisations de producteurs), sur la base d'enveloppes nationales (non réparties entre régions).

# LES FONDS EUROPÉENS EN MARTINIQUE 2014-2020

## QUELS PROJETS TERRITORIAUX ?



### Territoires urbains

Le règlement européen impose de consacrer au moins 5% de l'enveloppe nationale de FEDER au développement urbain durable.

La stratégie territoriale de la région sera mise en œuvre sur les thématiques suivantes : compétitivité PME, économie à faible émission carbone, protection de l'environnement, emploi et inclusion sociale. Ces investissements se feront à destination des zones urbaines prioritaires, qui seront identifiées par un critère unique : la pauvreté. Seront considérées comme prioritaires les zones dans lesquelles les revenus sont inférieurs à 60% du revenu médian national, soit à 1 563€/mois.

La mise en œuvre de l'**Investissement Territorial Intégré (ITI)** se fera par appels à projet suivant des critères de sélection précis.

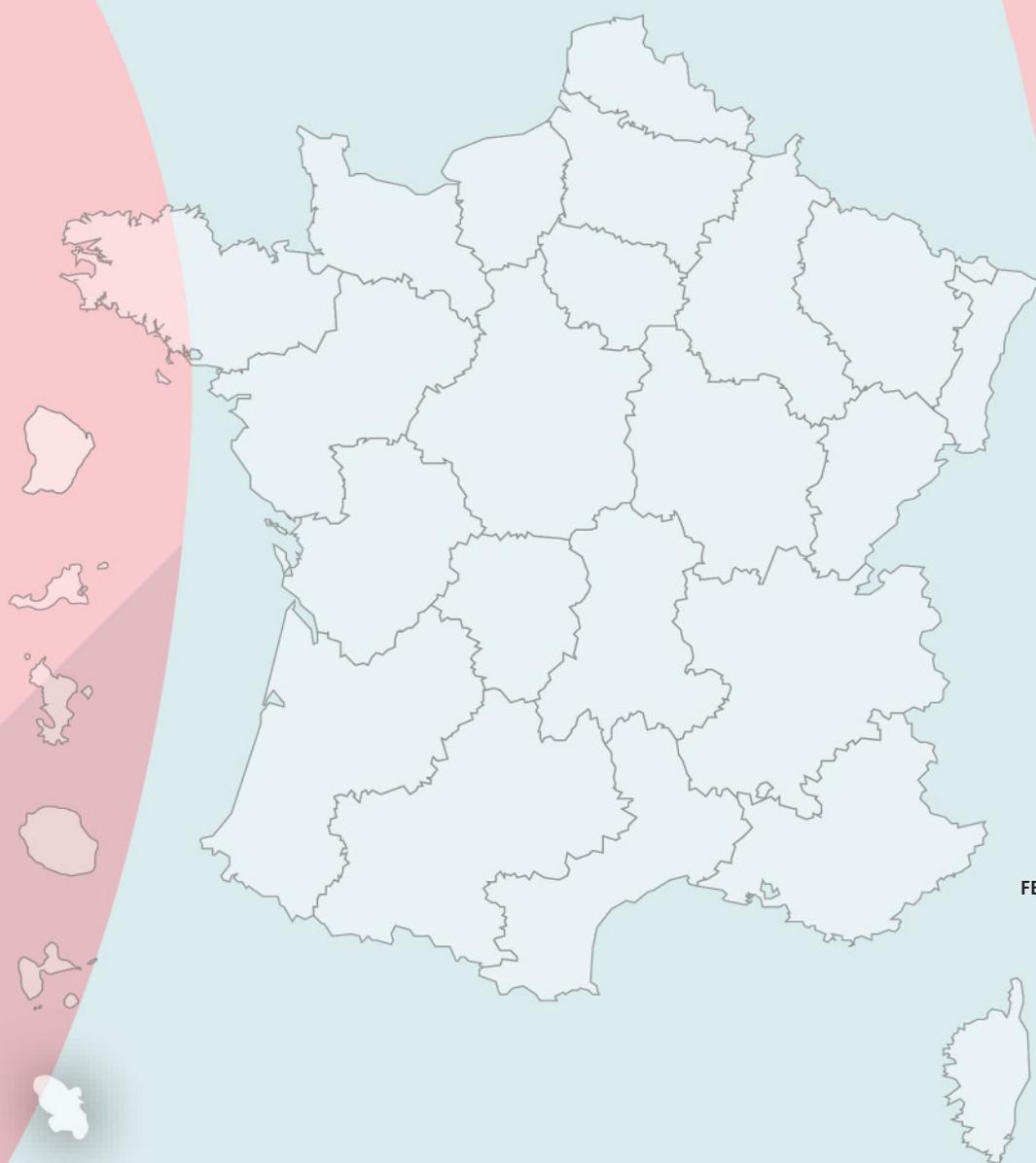
A l'échelle nationale, au moins 10% de l'enveloppe de FEDER-FSE gérée par les conseils régionaux sera consacrée en priorité aux quartiers prioritaires de la politique de la ville, conformément à l'Accord de partenariat.



### Territoires ruraux

Afin de soutenir au mieux le développement des territoires ruraux, les régions s'efforceront d'atteindre collectivement l'objectif de consacrer en moyenne nationale de l'ordre de 10% du FEADER à la priorité 6 du développement rural. Ce choix vise à maintenir un effort comparable à celui réalisé sur la période 2007-2013 sur l'axe 3 du FEADER où ce pourcentage avait été retenu.

Dans le cadre de son programme de développement rural, la Région soutient l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies locales de développement menées par les acteurs locaux dans le cadre de **la mesure LEADER**. Cette dernière repose à la fois sur une démarche ascendante du développement rural, la définition d'une stratégie locale basée sur les attentes, les idées, les projets et les initiatives des populations locales et le développement du partenariat public/privé. Un appel à candidatures sera lancé pour sélectionner les territoires (ou Groupes d'Action Locale, GAL) chargés de la mise en œuvre de la mesure. Chaque GAL doit couvrir un territoire comportant entre 10 000 et 150 000 habitants. Un appel à manifestation d'intérêt en vue de la présélection des GAL a d'ores et déjà été lancé par la Région.



## Contacts

### Programme opérationnel Martinique conseil-régional FEDER-FSE 2014-2020

Autorité de gestion :  
Conseil régional, Service Europe,  
Direction des Affaires européennes  
et de la Coopération : 0596 59 11 60

### Programme opérationnel Martinique Etat FSE

Autorité de gestion :  
Secrétaire général  
aux affaires régionales Martinique

### Programme de développement rural FEADER et volet régional du programme opérationnel national FEAMP

Direction de l'agriculture  
et de la pêche,  
Direction générale adjointe de la  
Compétitivité, des entreprises  
et de l'innovation : 0596 59 63 42

## Pour en savoir plus

[www.region-martinique.mq](http://www.region-martinique.mq)  
[www.europe-en-france.gouv.fr](http://www.europe-en-france.gouv.fr)